COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL
DE PARIS

La première vice-présidente de la Cour administrative d'appel de Paris,
présidente de la Cour par intérim

Vu le code de justice administrative, notamment son article R. 222-1 ;

DECIDE

Article 1er: Sont désignés à l'effet d'exercer les pouvoirs prévus aux 1° à 7° et au dernier alinéa de l'article R. 222-1 du code de justice administrative :

Mme Colombe BORIES, Mme Servane BRUSTON, M. Stéphane DIEMERT, M. Timothée GALLAUD, Mme Marianne JULLIARD, M. Nicolas LE BROUSSOIS, Mme Anne LEFEBVRE-SOPPELSA, M. Olivier LEMAIRE, M. Jean-Christophe NIOLLET et Mme Cécile VRIGNON-VILLALBA, présidents assesseurs.

Article2 : Les présentes désignations abrogent et remplacent celles résultant de toutes décisions antérieures ayant le même objet.

Fait à Paris, le 9 novembre 2026

Martine DOUMERGUE